

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : POL 30/037/2006 (Public)  
Bulletin n° : 217  
ÉFAI  
18 août 2006

### **“ *Passons aux actes* ” en ce qui concerne les droits humains et le VIH/sida**

Alors que s’achève la XVI<sup>e</sup> Conférence internationale sur le sida à Toronto, Amnesty International appelle de toute urgence les gouvernements et la communauté internationale à faire en sorte que les droits humains constituent une composante essentielle des mesures prises pour faire face au VIH/sida.

Les débats organisés dans le cadre de la conférence – dont le thème était “ *Passons aux actes* ” – ont mis en évidence à quel point les méthodes prenant en compte les droits humains étaient indissociables d’une politique de santé publique efficace. Amnesty International et d’autres défenseurs des droits humains ont attiré l’attention sur plusieurs points où le non respect par les gouvernements de leurs engagements en matière de droits humains compromettrait l’efficacité de la lutte contre la pandémie.

**Dépistage du VIH.** Les pressions exercées pour renforcer le dépistage risquent de court-circuiter les principes, établis de longue date, de consentement éclairé, de prise en charge psychologique et de confidentialité. Alors que de nombreux prestataires de service sont favorables au principe selon lequel le test de dépistage et l’accompagnement doivent être librement consentis, plusieurs décideurs politiques et professionnels de la santé influents, parmi lesquels des représentants de gouvernements et des cliniciens, font la promotion de stratégies qui risquent de priver les personnes de leur droit à un choix en connaissance de cause. Le dépistage du VIH doit être élargi pour permettre l’accès de tous aux traitements, aux soins et à l’accompagnement et pour contribuer de manière plus efficace aux stratégies de prévention. Cependant, le renforcement du dépistage ne doit pas se faire au détriment de la confidentialité, de la prise en charge psychologique et du consentement éclairé. Les choix liés au dépistage doivent rester entre les mains de la personne concernée.

**Droits des femmes.** Le manque d’autonomie sociale, sexuelle et politique des femmes et leur accès limité aux ressources économiques augmentent leur vulnérabilité au VIH. La violence dont les femmes sont la cible au foyer, dans leur entourage, dans les conflits armés ou aux mains de l’État est elle aussi une pandémie qui accroît le risque pour les femmes d’être infectées au VIH. Une lutte efficace contre le VIH/sida implique que les femmes puissent exercer leurs droits et que ceux-ci soient respectés et protégés. Ainsi pourront-elles se prémunir contre le risque d’infection au VIH ; n’étant plus contraintes ni victimes de discrimination et de violence, elles pourront renforcer leur capacité à exercer leur libre arbitre pour les questions liées à leur sexualité.

**Infrastructure sanitaire.** Dans beaucoup de pays, en particulier en Afrique sub-saharienne, nombreux sont les membres du personnel médical qui meurent du sida ou quittent leur pays à la recherche de meilleurs conditions de vie. Le renforcement du dépistage et des traitements va nécessiter un renforcement

de la formation et de l'engagement des professionnels de la santé. Pour garantir à leurs populations le droit à la santé, les gouvernements vont devoir mettre en place des stratégies qui leur permettent d'entretenir des services de santé compétents et dotés d'un personnel adapté.

**Marginalisation sociale.** Les travailleurs du sexe, les toxicomanes, les prisonniers et les homosexuels continuent d'être victimes d'exclusion, de discrimination et de criminalisation ; il leur est difficile d'accéder aux conditions qui permettent à quelqu'un de se protéger contre une infection au VIH. Il faut faire plus pour que tout le monde ait accès aux outils et traitements préventifs aujourd'hui disponibles. En outre, les enfants orphelins ont besoin que les gouvernements s'engagent à assurer leur éducation, leur sécurité et leur santé.

Au moment où les plus de 30 000 participants à la Conférence de Toronto s'apprêtent à rentrer chez eux pour traduire les nouvelles connaissances acquises en mesures concrètes, il est plus que jamais nécessaire de garder présent à l'esprit la nécessité pour toute politique de santé publique de se fonder sur une approche intégrant le respect des droits humains. Ce n'est qu'en respectant les droits fondamentaux de la personne qu'on parviendra à un accès universel aux traitements, aux soins et à la prévention.